



Deterioration logement

Par **Isa0956**, le **04/01/2025** à **16:33**

Bonjour,

voici deux ans nous avons loué en meublé une maison neuve.

les locataires partent, mais ont cassé la plaque cuisson, le frigo, le lave vaisselle, le joint du portail électrique du garage a été mangé par leurs chiens.

Quels sont mes droits, hormis la retenue du dépôt de garantie (1 mois) ?
quels sont les leurs, ils sont de très mauvaise foi.

merci d'avance pour vos conseils.

bien cordialement

Par **youris**, le **04/01/2025** à **17:16**

bonjour,

il faut comparer l'état des lieux d'entrée avec celui de sortie, vous devez établir des devis de remise en état pour les transmettre au locataire sortant.

voir ce lien : [facturation-apres-etat-lieux-sortie/](#)

salutations